

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Election du CA 2022

Comme défini dans notre Règlement Intérieur, les membres du Conseil d'Administration sont élus au scrutin majoritaire plurinominal à candidatures isolées. Chaque électeur sélectionne, via le formulaire de vote, 10 personnes dans la liste proposée.

Cette liste est composée d'au minimum 10 membres titulaires de l'association et seuls deux membres issus d'une même promotion peuvent être candidats.

Exceptionnellement, seules 8 personnes se sont portées volontaires pour le Conseil d'Administration 2022. Par conséquent, il ne peut y avoir de sélection.

- Amaury CLAUDEL, promo 2006 (CA 2021)
- Marius GIPPERICH, promo 2017 (CA 2021)
- Eloïse GUIRAL, promo 2020 (CA et Bureau 2021)
- Aurélie HAND, promo 2021 (CA et Bureau 2021)
- Eric HUMERT, promo 2008
- Guillaume MOUTTON, promo 2017 (CA et Bureau 2021)
- Harry NIZARD, promo 2003 (CA 2021)
- Aude PARENT, promo 2020

La décision de déroger pour cette année au règlement intérieur ne peut se faire qu'avec l'aval de l'assemblée générale. Cette proposition est donc soumise au vote via le formulaire qui vous a été envoyé. Afin d'envisager la possibilité d'une délibération négative, nous invitons les personnes volontaires à nous contacter par mail. Les premières personnes à se manifester seront considérées comme faisant partie du Conseil d'Administration 2022.

Comme indiqué dans les statuts de l'association, les membres du Bureau Directeur (Président, Vice-président, Trésorier et Secrétaire) seront élus par les administrateurs 2022 à la suite de l'Assemblée Générale.